

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 2 (1918)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

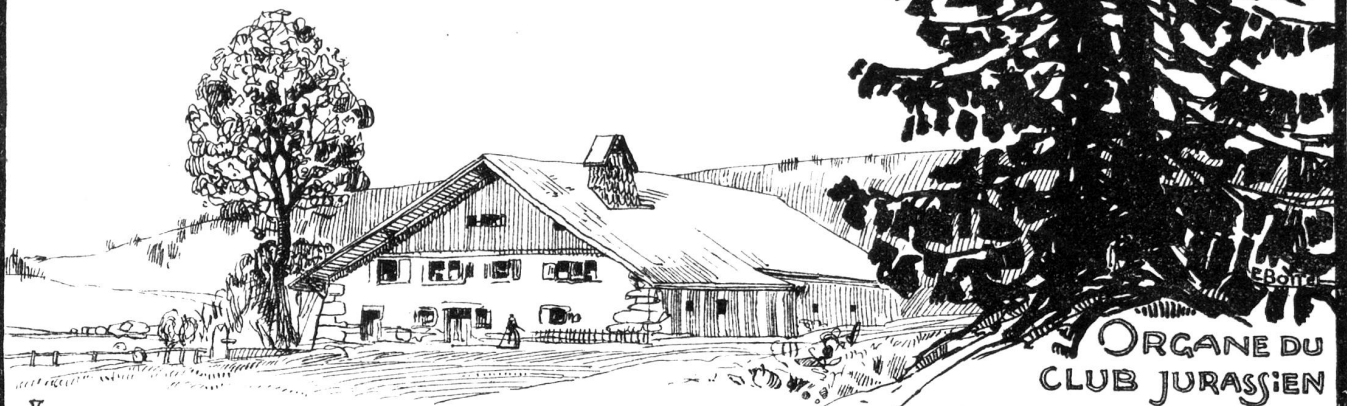
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RAMEAU DE SAPIN



JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES
FONDÉ EN 1866

ORGANE DU
CLUB JURASSIEN

paraissant tous les deux mois.

II^e SÉRIE : 2^e ANNÉE. - N° 4.

Neuchâtel, le 1^{er} Juillet 1918.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement: Fr. 2.50 pour la Suisse et Fr. 3.- pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: Fr. 2.60 pour la Suisse, Fr. 3.50 pour l'étranger.

L' AQUILA CLANGA DANS LE JURA

En Novembre de l'année dernière, un rapace d'une taille peu commune a été abattu par le chasseur Habegger sur la Chèvre, à la limite des communes de Souboz et de Berrefitte. L'acquéreur, M. Dubois, à Montier, l'adressa au naturaliste préparateur du Musée de Berne qui l'empailla et le retourna avec la détermination: *Aquila clanga*, Pallas.

Cette nouvelle mérite d'être portée à la connaissance de nos ornithologistes puisque cet oiseau n'arrive en Suisse que d'une manière absolument exceptionnelle et que sa présence ne semble pas avoir été signalée jusqu'ici dans la chaîne du Jura. Le Catalogue des Oiseaux de la Suisse déclare en effet que son apparition n'a été dûment constatée jusqu'à maintenant (1889) que dans les cantons de S^t Gall, de Zurich et de Lucerne. D'après la Liste distributive (1914), il a été observé une ou deux fois comme niché dans les Bréalpes et se trouve de passage irrégulier au Sud comme au Nord des Alpes.

On sait encore que l'*Aquila clanga*, Pall. (grand aigle criard), appelé aussi *Aquila maculata*, Gm. (aigle tacheté), a été longtemps confondu avec l'*Aquila naevia*,⁽¹⁾ Briss. (petit aigle criard). Ce qu'en dit Fatio dans son ouvrage classique: Les Oiseaux de la Suisse est bien significatif à cet égard. La Faune de France, de Alcock, pourtant récente, ne fait pas encore la distinction entre les deux espèces et les comprend sous le même nom d'aigle criard (*Aquila naevia*, Brisson).

On admet pourtant que chez le grand criard la 7^{me} rémige est échancrée sur le

(1) Voir la note suivant cette communication.

bord externe et qu'elle est de 6 cm. plus courte que la rémige la plus longue, tandis que, chez la petite espèce, la différence entre les deux rémiges est de 6 1/2 à 9 cm.

L'intérêt scientifique que présente l'aigle de Montier nous a engagé à profiter de notre passage dans cette localité pour l'examiner.

Chez cet exemplaire, superbe avec ses ailes déployées, nous avons constaté que la 7^{me} rémige est encore échancrée, mais à un degré moindre que les précédentes, et qu'elle a 6 1/2 cm. de moins que la plus longue. Nous avons donc d'excellentes raisons de croire qu'il s'agit bien du véritable *A. clanga*.

M. Dubois avait déjà aperçu en automne 1915 - mais sans l'atteindre - un oiseau de cette espèce sur la Montagne de Montier. On ne rencontre ainsi chez nous que des individus isolés, ne nichant pas et voyageant seuls. Ils deviennent évidemment plus fréquents à mesure qu'on se rapproche de leur véritable patrie : le pourtour de la Mer Noire, l'Ukraine, le Caucase et la Sibérie méridionale.

Il est bien compréhensible que la valeur commerciale d'un oiseau naturalisé dépende de sa beauté, de sa rareté et de son importance zoologique; mais on doit regretter que les temps durs que nous traversons n'aient pas permis à l'un de nos musées jurassiens d'acquiescer le magnifique rapace dont l'heureux possesseur est maintenant M. Spozio, industriel à Montier.

J. Bourquin.

Note. - Cette intéressante observation est à rapprocher de celle contenue dans l'« Ornithologiste » (fasc. 6, 1918, p. 90-91) : Le 23 Janvier 1918, à Rohrschachen près d'Aarau, on a tiré un petit aigle criard ou aigle tacheté (*Aquila naevia*, Wolf, ou *A. pomarina*, Brehm). Ce rapace, naturalisé par M. Max Diebold, figure actuellement au musée d'Aarau; il avait été trouvé tout à fait épuisé et sans forces dans le Wynenmoos, puis gardé en captivité à Reinach pendant cinq jours. Restauré, il fut remis en liberté. - Cette « petite aigle noire » (nom vulgaire) n'est point un rapace dangereux, il se nourrit spécialement de souris, de lézards et de grenouilles, occasionnellement il s'empare d'un levraut ou d'un jeune oiseau; dans son estomac on a trouvé des insectes et des lombrics. Il niche dans la Prusse orientale, en Hongrie et dans les Balkans, où nous avons pu l'observer maintes fois. En Suisse, il a été tué en 1838 au St Gothard; un individu a été observé le 22 Août 1886 dans les marais de Divonne (Vaud), un autre le 24 Juillet 1889, dans le bois de Versoix (Genève). Fatio signale encore une ponte de 2 œufs, venant de près de Bülach (Zürich), du 21 Mai 1891.

A. M.-D.

LE POLLEN DES CONIFÈRES

Ses nombreux promeneurs qui animaient, par ces beaux jours printaniers, les quais de Neuchâtel, ont été intrigués, pendant la deuxième semaine de Mai, en voyant la surface du lac couverte d'une écume ou mousse compacte, jaunâtre, d'un aspect étrange et peu ragoûtant. Ce phénomène était surtout remarquable au fond de la baie de l'É-vole, où cette écume était fort abondante. Elle ressemblait, la couleur exceptée, aux flocons que produit le savon dans l'eau trop calcaire. Bien plus, le lac tout entier était saupoudré d'une légère poussière, visible seulement de près et qu'une attention éveillée permettait seule d'apercevoir. Un tel phénomène ne peut passer inaperçu du naturaliste; celui-ci ne saurait se débarrasser de l'instinct qui le pousse à tout examiner, et à tout chercher

à comprendre. Aussi, nous trouvant sur le lac, n'eûmes-nous rien de plus pressé que de puiser délicatement, à l'aide d'une boîte de fer-blanc, dans une surface déterminée du lac; la même opération fut répétée près du rivage, dans la mousse jaunâtre dont nous avons parlé. Puis, de retour au laboratoire, un peu de cette mousse fut placée sur une lame, couverte de la lamelle réglementaire, et la rapide préparation ainsi obtenue, examinée au microscope. Surprise! cette écume si abondante, cette poussière tenue flottant sur la surface entière du lac, ce sujet d'étonnement pour tous, n'était rien d'autre que... du pollen de conifères, semé libéralement sur le lac, égaré bien loin du gynécée qui l'attendait. Les étamines des sapins, entr'ouvrant leurs anthères, avaient laissé échapper leur pollen; le zoran s'en était emparé et avait dispersé des myriades de grains sur une surface immense. Sur terre, dans l'universelle poussière, rien ne décelait leur présence; mais sur l'eau, ils avaient formé cette écume remarquable que les vagues avaient poussée dans le fond de l'Évole.

Cette écume, du reste, ne persiste pas longtemps. Alourdis par l'eau, qui finit par traverser les deux enveloppes protectrices, l'exine et l'intine, les grains chavirent et tombent sur le fond où ils se fossilisent dans la vase. Nous les y avons trouvés maintes fois, fort bien conservés et très reconnaissables, et leur présence nous est dorénavant expliquée.

Essayons maintenant d'estimer, d'une manière approchée naturellement, le nombre de ces grains de pollen, semés si libéralement sur le lac. Une lame de verre ayant été délicatement posée sur la surface de l'eau du premier échantillon signalé, emporte, collés à sa face inférieure, les grains d'une surface équivalente à la sienne; la lame est placée sous le microscope et le va et vient des deux chariots commence, ne laissant nulle place inexplorée. Plusieurs mesures sont ainsi faites et donnent une moyenne de 83 unités par lame de $19,5 \text{ cm}^2$, soit de 4 environ par cm^2 . La surface du lac étant de 215 km^2 , une simple multiplication, rendue encombrante par l'armée des zéros, nous donne pour le lac entier le nombre fantastique de 8600 milliards. On suppose nécessairement toute la surface également saupoudrée. Un pareil nombre ne dit plus rien à l'imagination. Essayons de le rendre sensible par deux comparaisons. On peut compter en 1 minute jusqu'à 150 en se dépêchant bien, et en commençant par 1. Supposons qu'on puisse conserver cette vitesse même avec les nombres plus grands. Nous trouvons alors, par une simple division, qu'il faut pour atteindre ce nombre 574 milliards de minutes, ou 40 millions de jours, soit plus de 100.000 années! - Autre comparaison: le diamètre d'un de ces grains de pollen est de 130 microns (0,13 mm). Multiplions 8600 milliards par 0,13 mm., nous obtenons 1118 millions de m., c'est-à-dire 1.118.000 km. La distance de la terre à la lune est d'environ 378.000 km. Placés côte à côte - et l'opération demanderait aussi un certain nombre d'années! - ces grains couvriraient une ligne trois fois plus longue que la distance de la terre à la lune. Enfin, serrés les uns contre les autres, ils occuperaient une surface de 14,5 hectares.

Mais, assez jonglé avec les chiffres, et voyons maintenant si nos grains de pollen - ou microspores, car les botanistes actuels ont reconnu l'homologie du grain de pollen avec les spores mâles de certaines fougères - vont nous livrer d'autres secrets. De chaque côté de

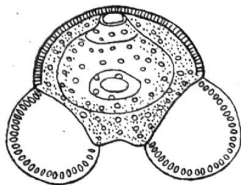


Fig. 1.

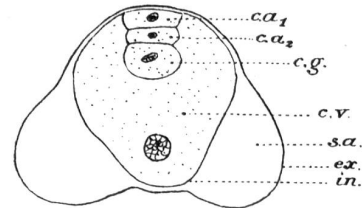


Fig. 2.

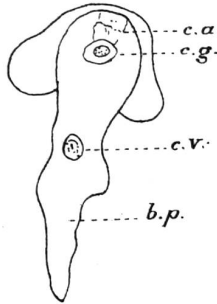


Fig. 3.

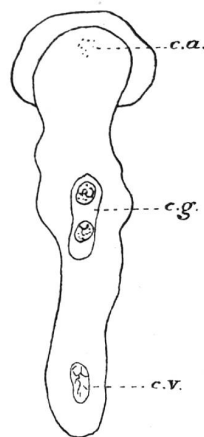


Fig. 4.

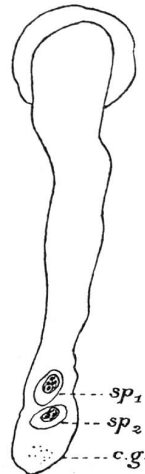


Fig. 5.



Fig. 6.



Fig. 8.



Fig. 7.

LÉGENDE. - Fig. 1 : Grain de pollen. - Fig. 2 : Le même, schématique; - c.a.₁, c.a.₂ : cellules accessoires; c.g. : cellule génératrice; - c.v. : cellule végétative, dont le noyau est situé plus bas; - s.a. : sac aérien; - ex. : exine; - in. : intine. - Fig. 3 : Le boyau pollinique commence à paraître, les cellules accessoires s'effacent; la cellule génératrice est encore en repos, le noyau végétatif est dans le boyau b.p. - Fig. 4 : Id., mais la cellule génératrice, entraînée à son tour, a divisé son noyau. - Fig. 5 : Boyau pollinique mûr; les cellules accessoires ont disparu; le noyau végétatif s'efface; les deux spermatozoïdes, sp.₁, sp.₂, sont prêts à se fusionner avec l'oosphère. - Fig. 6 : Un rameau de *Picea excelsa* avec les cônes mâles. - Fig. 7 : Une inflorescence mâle. - Fig. 8 : Une étamine.

la sphère qui le compose (Fig. 1 et 2, s.a.) se trouve une expansion latérale (s.a.) formée seulement par l'exine : c'est le sac d'air qui allège considérablement le poids du grain et permet au pollen une facile dissémination par le vent. Les conifères, en effet, sont anémophiles; pour compenser le peu de chances que possèdent les microspores de tomber sur l'ovule d'une fleur femelle, et de réaliser « the right man in the right place », les fleurs mâles sont beaucoup plus nombreuses que les femelles et émettent une quantité formidable de poussière fécondante. C'est la même obligation qui force les parasites animaux - dont le cycle évolutif est parfois si compliqué et dont un très petit nombre d'œufs parviennent à trouver les circonstances favorables à leur développement - à produire un nombre d'œufs fantastique. Ainsi s'expliquent, pour revenir à nos sapins, les « pluies de soufre » des anciens, et notre écume sur le lac. La couleur du pollen, examiné au microscope, est jaune-brun, plus foncée sur les sacs à air que sur la sphère centrale; l'exine est ornée de délicates sculptures que montre la Fig. 1.

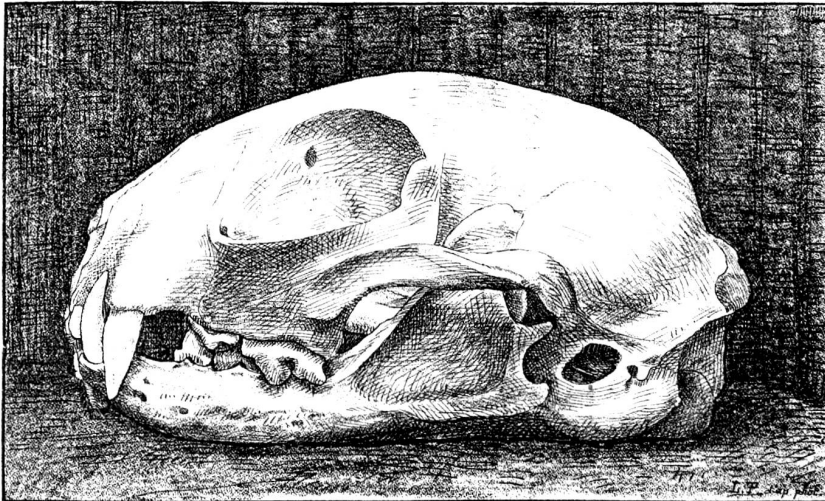
Sa structure de la masse vivante n'est pas moins intéressante : nous y trouvons une

grande cellule, la cellule végétative (c.v., Fig. 2), une cellule plus petite, la cellule génératrice (c.g.) accompagnée d'une ou deux autres cellules accessoires (c.a.). Placée sur l'ovule ou dans un peu d'eau sucrée, la microspore germe en un boyau pollinique (Fig. 3-5) où se passent des phénomènes remarquables. Le noyau végétatif assume d'abord toute l'activité; il se porte en effet à l'extrémité du boyau pollinique où il régle les phénomènes d'assimilation et de croissance. La cellule génératrice le suit bientôt et se divise en deux cellules qui sont les éléments mâles, les spermatozoïdes ou anthérozoïdes. Pendant ce temps, les cellules accessoires se sont peu à peu détruites, exemple que suivra le noyau végétatif, une fois la croissance du boyau pollinique achevée. Continuant la comparaison avec les cryptogames supérieurs, les botanistes modernes homologuent la cellule végétative et les cellules accessoires au prothalle mâle rudimentaire et le boyau pollinique à l'antheridie.

Des phénomènes pareils se sont passés parallèlement dans l'ovule où, dans le sein du nucelle, s'est différenciée une grosse cellule, la macrospore femelle, qui a donné naissance par divisions souvent répétées à un prothalle femelle. Dans celui-ci se sont formées 3 à 5 archégones réduites à l'ovosphère ou gamète femelle et à 4 petites cellules qui figurent le col de l'archégone. Le boyau pollinique pénètre dans l'ovule jusqu'à l'ovosphère et un des spermatozoïdes se fusionne avec celle-ci. Ainsi est constitué l'œuf fécondé qui donnera naissance à une jeune plantule où l'on reconnaît la racine, la tige et cinq feuilles primitives ou cotylédons. Arrivé à cet état, toute vie s'arrête; la graine tombe à terre, et si les circonstances sont favorables, l'embryon continuera sa croissance et donnera un de ces sapins majestueux qui font l'ornement de notre beau Jura. - Ajoutons encore que des 5 ovosphères contenues dans le prothalle, une seule se développe en embryon.

A. Monard, lic. sc.

LE CHAT SAUVAGE DANS LE JURA⁽¹⁾



Crâne du chat sauvage ♀, capturé dans les Gorges de l'Areuse à la mi-Février 1917, par le garde-chasse Magnin.

Grandeur naturelle. - Photographie de M. Albert Meylan, de St. Sulpice.

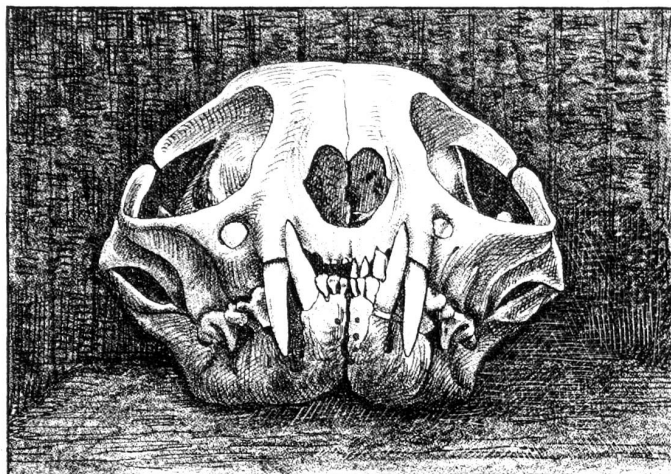
M. le prof. Dr Ch. Studer, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Berne, nous écrit:

« Nous vous envoyons la liste des chats sauvages exposés dans notre Musée.

a. Un exemplaire ♂ tué en 1813 dans l'Allmendholz, près de Berne;

b. Autrefois, de Fischer, Oberamtman, a fait don de deux chats sauvages tués dans les parages de Delémont, un ♂ tiré en 1827, et l'autre, une ♀, en 1829. L'un des deux a été éliminé,

(1) Voir Rameau de Sapin, Juillet, Septembre, Novembre 1917.



Crâne (face) du chat sauvage ♀, capturé dans les Gorges de l'Areuse à la mi-Février 1917, par le garde-chasse Magnin.

Grandeur naturelle. - Photographie de M^r Albert Meylan, de St-Sulpice.

à cause de son mauvais état ; je ne sais lequel de ces chats se trouve actuellement dans nos collections, probablement la femelle (1829) ; c'est un exemplaire assez bien empaillé. Il existe un crâne sans étiquette, qui doit provenir sûrement de l'un de ces deux sujets.

c. Un individu ♂ tué à Chevenex (près de Porrentruy), en Décembre 1882.

d. Un autre ♂ provenant du Jura bernois (Suin 1888).

e. Un ♂ tué près de Rheinfelden, en Novembre 1886.

Il y a encore deux crânes de provenance inconnue.

(Nous avons encore un exemplaire de la vallée du Rhin (?)⁽⁴⁾, don du prince Maximilien de Wied⁽²⁾. Un second, en livrée d'été, de Tropan en Saxe).

Puis un bâtard entre chat sauvage et chat domestique, de Saanen, tué dans l'hiver 1877.

Il est incontestable que le Jura a fourni de temps en temps des chats sauvages, il ne saurait être question de chats domestiques redevenus sauvages, comme il y en a toujours eu de mentionnés sous le nom de *Catus ferus*. Je me joins à votre vœu, exprimé dans votre article, que ce beau carnassier, quoique nuisible à nos oiseaux et à notre petit gibier, ne disparaisse pas entièrement de notre faune. Ses dernières captures de 1917 permettent d'espérer que quelques individus errent encore dans nos forêts.»

Monsieur le prof. D^r Henri Blanc, conservateur du Musée de Lausanne, nous dit : « Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir vous fournir des renseignements intéressants sur la présence du chat sauvage dans le canton de Vaud. Le Musée actuel possède un ancien exemplaire de cette espèce, qui date de loin, à voir son pelage ; il porte la mention : Vaud, Aubonne. Un autre individu, tué en Argonne par M. Goll, avait été offert au Musée, mais il a dû être supprimé, ayant été reconnu vermineux (c'est cet exemplaire qui figurait à l'Exposition de Genève en 1896). - Enfin, nous possédons dans nos collections un chat domestique redevenu sauvage et tiré dans le pâturage de Chandolin près Montricher. - Durant ces dernières années, j'ai eu trois chats, qualifiés de « sauvages » par le chasseur, mais j'ai dû les renvoyer, c'étaient des chats domestiques. »

Dans sa Faune des Mammifères du Canton de Vaud, M. le D^r Marbel mentionne un chat sauvage, tiré du côté d'Aubonne, c'est peut-être le sujet du Musée de Lausanne, cité plus haut (Voir : Bull. Soc. vaudoise des Sc. nat., Catalogue des Mammifères du Canton de Vaud, N^o 139, Mars 1901).

(A suivre).

A. M.-D.

(1) Il est possible que ce sujet provienne de la région de Neuwied (Prusse rhénane) : Mon Repos, Segenhausen, Altwied, où la présence de l'espèce était signalée en 1882 - 85.

(2) Savant ornithologiste, qui a surtout étudié la faune ailée du Brésil et de la région de l'Amazone.

L'ARABIS ROSEA, D C.

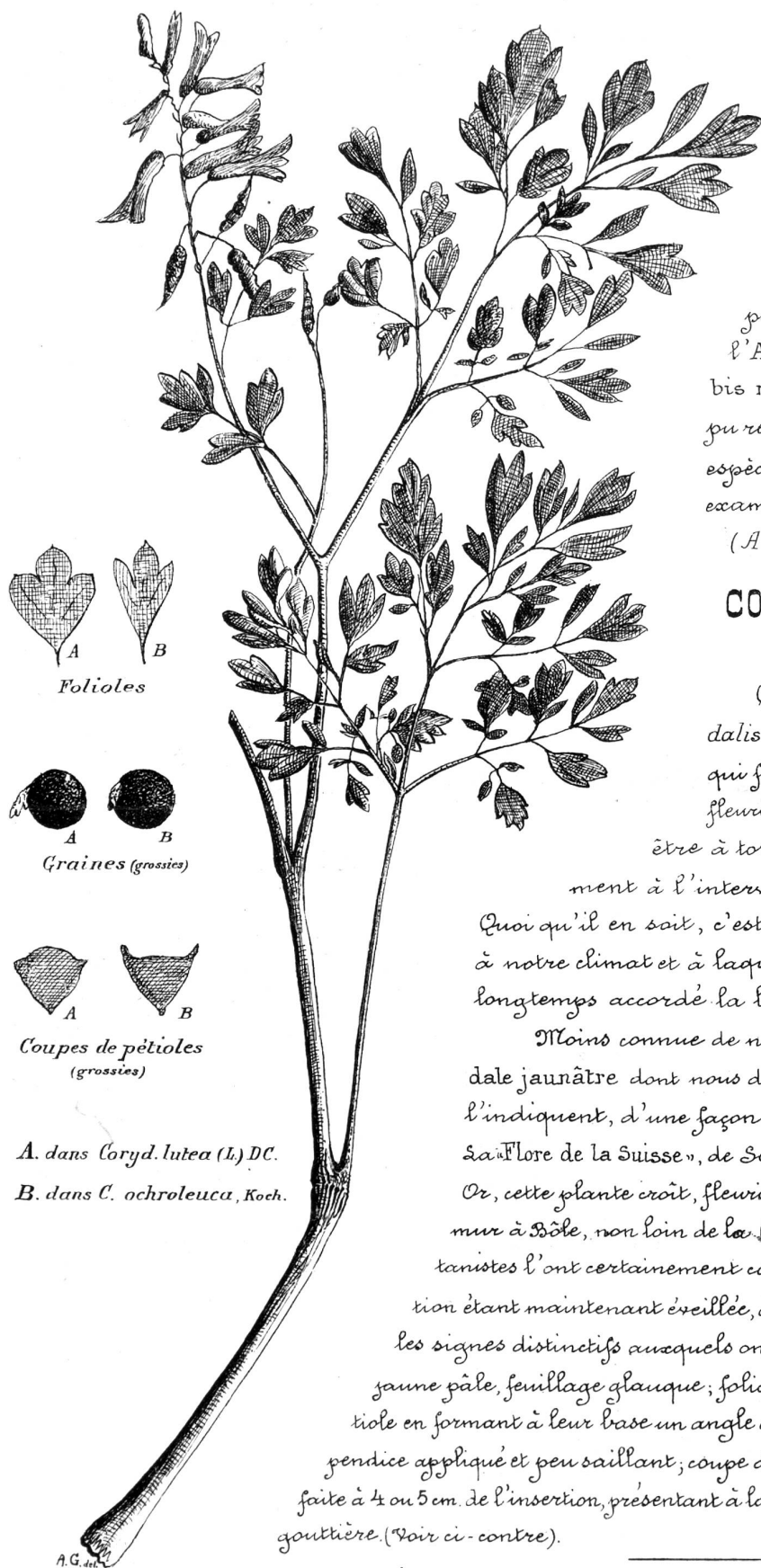
Diverses circonstances nous ont obligé à différer la publication de ces lignes écrites il y a déjà près de deux ans. De par leur sujet, ce retard n'a pas grand inconvénient.

L'*Arabis rosea*, D.C., n'occupe en Suisse qu'une seule station, dans la banlieue de Neuchâtel. Elle ne se rencontre en effet que sur le flanc nord de la colline formée de Glauterivien supérieur (Pierre jaune de Neuchâtel) sur laquelle est construit le nouveau quartier de Bel-Air. Selon le professeur Fritz Gripet (Bull. de la Soc. des Sciences nat. de Neuchâtel, T. XI, p. 146), elle a été découverte en 1873 par M. Remy Matthey, instituteur, et son introduction dans ce lieu serait probablement l'œuvre du D^r d'Ivernois, le botaniste bien connu. Il existe sur le rocher même dont l'*Arabis rosea* occupe l'escarpement nord, soit à l'Ouest du quartier de Bel-Air, une petite construction en pierre d'architecture assez pittoresque et qui porte encore le nom de pavillon d'Ivernois. Elle a effectivement appartenu au célèbre botaniste et c'est sans doute cette circonstance qui a conduit Fritz Gripet à attribuer l'introduction de cette Crucifère à d'Ivernois. Mais celui-ci est mort en 1764 et la plante n'a été signalée pour la première fois qu'en 1873. Aurait-elle, durant plus d'un siècle, presque en pleine ville, dans une localité où d'innombrables botanistes sont venus fureter, échappé à leur attention, alors que son vif éclat attire immédiatement le regard ? C'est tellement improbable que pour mon compte j'estime qu'il faut renoncer à l'hypothèse purement gratuite qui en fait remonter l'indigénat à d'Ivernois. Je serais plutôt tenté de croire que cette colonie tire son origine de quelque graine échappée de l'ancien jardin botanique des Saars situé à 400 mètres à l'Est. Cette semence, à vrai dire, aurait dû franchir une colline haute de 70 mètres, mais ce qui paraît difficile à une graine isolée et non ailée, ne l'est plus du tout à une silique desséchée aux valves divergentes. Or, les graines de l'*Arabis rosea* restent attachées aux valves de la silique avec tant de ténacité que je trouve chaque année, de Mars en Mai, des siliques de l'année précédente portant encore la majorité de leurs graines. Un coup de vent orageux ou une brise violente peuvent donc parfaitement avoir provoqué le transport d'un organe aussi léger. Je ne crois pas qu'il existe un catalogue quelconque des essais tentés dans l'ancien jardin botanique des Saars. Chose curieuse, nos publications scientifiques sont absolument muettes sur ce mystérieux jardin, et jamais je n'ai réussi à découvrir un mot d'écrit sur ce qui s'y est fait.

La station de l'*Arabis rosea* s'étend sur trois cents mètres de longueur environ. Un essai de recensement que j'ai tenté en 1915 m'a conduit à évaluer à plus de mille pieds le nombre des exemplaires qui s'y trouvaient. Il ne semble donc pas tout-à-fait juste de dire que la plante ne se maintient dans cette station qu'avec peine.

Rappelons rapidement comment a débuté dans notre journal le procès de cette Crucifère.

Dans le Rameau de Sapin de 1914, p. 35, je donnais la liste des espèces nouvelles rencontrées sur le territoire neuchâtelois depuis 1869. Dans cette liste figurait *Arabis rosea*, D.C., avec cette note : « Pas nommée dans la Flore de Schinz et Keller, originaire de l'Italie méridionale, probablement introduite par d'Ivernois. » Là-dessus, M. le D^r Schinz (Rameau de Sapin, 1914, p. 42) avait l'obligeance de me faire remarquer qu'*Arabis rosea*, D.C., est mentionné sous le nom d'*Arabis*

A. dans *Coryd. lutea* (L.) DC.B. dans *C. ochroleuca*, Koch.

muralis, Bert. var. *rosea* (DC.), Fiori et Basleti dans Schinz et Keller: *Flora der Schweiz*, II. Teil (*Kritische Flora*), 3^e édition, 1914. Enfin, dans le Rameau de Sapin de 1915, p 4, M. F. H. de Rougemont décrivait les principaux caractères par lesquels il lui paraissait que l'*Arabis rosea*, DC, différait de l'*Arabis muralis*, Bert.; il s'étonnait qu'on ait pu réunir ces deux plantes en une seule espèce et la recommandait à un nouvel examen des botanistes.

(A suivre.)

Aug. Dubois.

CORYDALIS OCHROLEUCA, Koch.

(Corydale jaunâtre)

Qui ne connaît la Corydale jaune - *Corydalis lutea*, L. (DC) -, cette plante décorative qui fait l'ornement de nos vieux murs et qui fleurit jusqu'aux gelées? On admet, peut-être à tort, que notre contrée la doit uniquement à l'intervention de feu le baron de Bären.

Quoi qu'il en soit, c'est une plante parfaitement adaptée à notre climat et à laquelle la Suisse romande a dès longtemps accordé la bourgeoisie d'honneur.

Moins connue de nos lecteurs est certainement la Corydale jaunâtre dont nous donnons ici le dessin; certains auteurs l'indiquent, d'une façon dubitative, comme croissant au Tessin. La «Flore de la Suisse», de Schinz et Keller, ne la mentionne pas. Or, cette plante croît, fleurit et fructifie parfaitement contre un mur à Bôle, non loin de la Corydale jaune avec laquelle nos botanistes l'ont certainement confondue. Il est possible que, l'attention étant maintenant éveillée, on la retrouve ailleurs chez nous. Voici les signes distinctifs auxquels on la reconnaîtra facilement: corolle jaune pâle, feuillage glauque; folioles assez longuement atténués en pétiole en formant à leur base un angle aigu; graines noires, chagunées, à appendice appliqué et peu saillant; coupe du pétiole des grandes feuilles basales, faite à 4 ou 5 cm. de l'insertion, présentant à la surface supérieure la forme d'une gouttière. (Voir ci-contre).

Commission botanique du Club Jurassien.

Dessin d'après un exemplaire de l'Herbier documentaire du Club Jurassien, récolté à Bôle en 1917.